

**République française**  
**Liberté – Égalité – Fraternité**

**Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)**

**Procès-verbal**

**Conseil Municipal  
4 novembre 2025**

Convocation :  
27 octobre 2025

Publiée le :  
27 octobre 2025

**Conseillers :**  
- en exercice : 12  
- quorum : 7  
- présents : 9  
- votants : 12

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatre novembre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par Mme Linda Goisbault, Maire
- à la mairie,
- sous la présidence de Mme Linda Goisbault, Maire

**Présents :**  
Mme Linda Goisbault      Mme Claire Pasquier  
M. Guénolé Legagneux      Mme Marie-Line Le Pallec  
M. Jérôme Renou      M. Anthony Bolival  
M. Dimitri Bessière      Mme Dunand Laurence  
M. Dimitri Bessière      Mme Anaïs Rousseau

**Absent excusé :**  
Mme Elisabeth Giordano donne pouvoir à M. Dimitri Bessière  
M. Cédric Dufourd donne pouvoir à M. Anthony Bolival  
Mme. Lucie Pousset donne pouvoir à Anaïs Rousseau

**Absent :**

*Secrétaire de séance : Jérôme Renou*

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV du conseil du 07/10/2025
2. DM annulatif titre CHEVALIER
3. Modification seuil prime IFSE Agent Technique Polyvalent
4. Décision modificative du budget
5. Passage en Mode SAAS Berger Levraut
6. Devis alarmes anti-intrusion
7. Modification de destination de la subvention des Fonds de concours de la 4CPS
8. Questions diverses

**Désignation d'un secrétaire :** Jérôme RENOU

## **1. Approbation du PV du conseil du 7/10/2025**

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 octobre 2025 est arrêté à l'unanimité.

Contre : 0      Abstention : 0      pour : 12

## **2. DM annulatif titre CHEVALIER**

Pour donner suite à un problème d'adressage et d'homonymie, il est nécessaire d'annuler le titre assainissement n°55/2024 et de le rééditer à l'intention de Mathilde CHEVALIER, domiciliée au 1 bis, rue de la Fontaine - 85220 L'Aiguillon sur Vie.

Afin de pouvoir annuler ce titre, il convient de valider une décision modificative comme indiqué :

DM n°1 :      DF compte 61528 -100.87€  
                  DF compte 673 +100.87€

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 12

## **3. Modification seuil prime IFSE Agent Technique Polyvalent**

En 2019, le conseil municipal avait voté la mise en place d'une indemnité d'astreintes pour l'agent technique communal.

Selon les textes et les préconisations indiquées sur le portail de la fonction publique, lors de l'adhésion au RIFSEEP, la somme des primes et indemnités perçues mensuellement et liées à l'exercice des fonctions aurait dû être intégrées à la prime IFSE.

De fait, je vous propose d'abroger l'indemnité d'astreinte de l'agent technique polyvalent et de l'intégrer en lieu et place à sa prime IFSE.

Pour ce faire, je vous propose de modifier le montant annuel brut de prime IFSE correspondant à un temps complet de 960€ à 5000€ afin d'absorber le montant de la prime d'astreinte de 318.4€ /mois soit 4780€ / an.

Groupe de fonctions	Fonctions / emplois	Montants plafonds FPE			Montants plafonds retenus par la collectivité			Total	
		IFSE	CIA	Total	CIA				
					% RIFSEEP	Montant			
Groupe 2	Agent technique polyvalent	11 340 € Annuel brut	1 260 € Annuel brut	12 600 € Annuel brut	5000€ Annuel brut	10%	500€ Annuel brut	5500€ Annuel brut	

Après en avoir discuté et débattu, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 12

#### **4. Décision modificative du budget**

Suite à l'achat du système de fermeture de la pergola du commerce, le compte 231 (immobilisation) opération 95 (commerce) sur lequel le mandat de paiement doit être prélevé n'est pas suffisamment crédité.

Afin de pouvoir régler ce mandat, il convient de valider une décision modificative comme indiqué :

DM n°2 :      DI compte 231 opération 11 (atelier) – 3000 €  
                  DI compte 231 opération 95 (commerce) +3000€

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 12

#### **5. Passage en Mode SAAS Berger Levrault**

Les problèmes informatiques rencontrés récemment nous ont amenés à réfléchir aux solutions informatiques actuellement en place.

Aujourd'hui, nous utilisons les logiciels Berger-Levrault installés sur le disque dur de l'ordinateur. Cela pose plusieurs problèmes :

- Lenteur de fonctionnement
- Impossibilité d'utilisation en cas de panne de l'ordinateur
- Frais d'installation / paramétrage / mise à jour payants
- Nécessité d'avoir une solution de sauvegarde
- Multitude de plateformes à utiliser...

Le mode SAAS présente quant à lui certains avantages :

- Remplace l'ensemble des logiciels actuellement installés
  - Prestations d'installation / paramétrage / formation incluse dans forfait
  - Solution accessible directement via un navigateur web.
  - Contrairement aux logiciels installés localement, le mode SAAS ne nécessite pas de mise à jour ni d'installation. Tout est hébergé et géré sur des serveurs sécurisés.
  - Maintenance et mises à jour incluses et effectuées automatiquement
  - Accessibilité multi postes
  - Lien vers les différentes plateformes de l'état permettant le transfert des données facilement
- = Gain de temps et d'efficacité

Ci-dessous la comparaison économique :

	<b><u>Logiciel BL</u></b>	<b><u>Solution SAAS Wemagnus</u></b>
Coût annuel HT	2420€ / HT	4670€ HT / 3969€ HT pour les 2 premières années
Coût sauvegarde extérieure	348€	

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

Contre : 0      Abstention : 1      Pour : 11

## **6. Devis alarmes anti-intrusion**

La société Sécurité Ouest Services (SOS Activeville) est intervenue lundi 20 octobre pour un dépannage de nos équipements d'alarmes anti-intrusion.

Le technicien a pu noter que les éléments dataient de 2011 et nous a informé qu'il existait aujourd'hui un nouveau système avec notamment des détecteurs caméras avec télésurveillance GSM. La maintenance est incluse dans le service. Une application smartphone est disponible.

SOS Activeville nous a donc fait parvenir des devis pour un changement de système d'alarmes pour les trois sites : Mairie, École et Atelier.

Voici un tableau comparatif avec ce que nous payons aujourd'hui :

	<b><u>Ancien système (TTC)</u></b>	<b><u>Nouveau système (TTC)</u></b>
Mairie	610,85€	593,16€
École	507,17€	537,72€
Atelier	437,17€	427,68€
<b>TOTAL À L'ANNÉE</b>	<b>1555,19€</b>	<b>1558,56€</b>
FRAIS INSTALLATION	/	240,46€
<b>TOTAL</b>	<b>1555,19€</b>	<b>1799,02€</b>

Après avoir échanger, le conseil souhaite avoir des devis d'autres prestataires et que l'alarme de l'atelier soit basculée sur le nouveau bâtiment.

Contacter Nexecure et Homiris.

## **7. Modification de destination de la subvention des fonds concours de la 4CPS**

La grange communale étant située sur une parcelle permettant un aménagement de priorité 1 (action 4) dans le cadre du plan de prévention inondation et compte tenu que la subvention DETR qui nous avait été accordée nous a été retirée, le projet de restauration de cette grange ne nous paraît plus opportun.

Par ailleurs, la subvention de 10 000€ qui nous a été accordée pour la restauration de la grange communale en juillet 2025 (fonds de concours de la 4CPS) peut, quant à elle, être redirigée vers un autre projet rentrant dans le cadre des orientations fixées par la 4CPS.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5

VI,

Vu la délibération N 2024085 du Conseil communautaire, en date du 25 mars 2024 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour ses communes,

Considérant la délibération du 05 juin 2025 sollicitant un fonds de concours auprès de la Communes de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé pour le projet de restauration de la grange communale située au 6A route du Mans.

Considérant l'étude actuellement portée par le Syndicat du Bassin de la Sarthe sur le risque inondation sur la commune et les éventuels aménagements nécessaires non définis à ce jour.

Considérant les délais de réalisation des travaux entrant dans la prise en compte du fonds de concours communautaire (fin des travaux au plus tard en septembre 2026)

Considérant que la commune de Mézières sous Lavardin a engagé un aménagement de la route de Conlie, aménagement de sécurité routière rentrant dans les orientations du fonds de concours communautaire.

Considérant que le plan de financement de ce projet permet d'y inclure ce fonds de concours communautaire

Le Conseil municipal est invité à :

- valider la demande de transfert du fonds de concours communautaire du projet « aménagement de la grange communale route du mans » vers le projet « sécurisation de la route de Conlie »

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

## **8. Questions diverses**

- Point Mez'Assos :

- plafond Torchis à faire tomber, et à remplacer par plancher / plafond en planche lamellées / rainurées,
- remplacement des solives de l'ancienne cuisine avec Trémie,
- perçage du mur du grenier,
- basculer mode de chauffage air-eau en air-air,
- plancher isoler / carrelage ou conservation tomettes en très mauvais état ?
- position de la cuisine ?
- enduit côté rue ?

- MAM'Taties : modification de la période de 12 mois à 150€ réduite à 8 mois + décalage du premier loyer à Janvier

- Chantiers réalisés par Mez'Ados :

- ponçage et peinture tables et bancs
- fabrication de deux jardinières
- nettoyage des gravats Mez'Assos
- création cheminement piéton Mez'Assos et parking
- création de parterre et plantation de bulbes
- sécurisation puit Mez'Assos
- nettoyage terrain jouxtant le four à pain puis ratissage et engazonnement terrain Mez'Assos
- sécurisation du puit four à pain
- plantation de rosiers « de récup » à Mez'Assos
- désherbage cimetière et commune

Le chantier s'est bien passé, 8 jeunes inscrits ont participé et 3 jeunes bénévoles ainsi que 2

encadrants bénévoles ont rejoint le chantier.

Coût de l'opération : 570€ de carte cadeau + 50€ de goûters boissons

Carte cadeau pour jeunes bénévoles supplémentaires ?

Remise des cartes cadeau envisagée le 14/11/2025 à 19h00 Mez'en Vie avec les bénévoles, invitations à envoyer + inviter la presse

- Créneaux distribution sacs marqués : Mercredi 7 Janvier 15h-18h , Vendredi 9 Janvier 17h – 19h et Samedi 10 Janvier 9h-12h

- Ajout passage piétons route de conlie

- Élections 2026

- Solliciter le CDG pour remplacement Secrétaire en janvier

- Site internet : Point sur gestion du site, organiser réunion avec Dimitri

Prochain Conseil Municipal le 02 /12/2025 à 20h15

Fin du conseil à 22h15

Le Maire : Linda Goisbault

La secrétaire de séance :